



AVIS PUBLIC PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0023-38

AVIS est par les présentes donné que le Conseil d'arrondissement a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le mardi 6 avril 2021, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0023-38 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CA28 0023 À L'EFFET D'AJOUTER LA CLASSE D'USAGE « P4 PARC RÉGIONAL » À LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE A1-220.

Ce règlement a reçu l'approbation de la directrice de l'urbanisme du Service de l'urbanisme et de la mobilité, en date du 17 mai 2021 (DA2218986017).

Le règlement CA28 0023-38 est conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal ainsi qu'aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire.

Ce règlement peut être consulté à la mairie d'arrondissement, située au 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h. Il peut également être consulté en ligne en cliquant [ici](#).

**DONNÉ à Montréal,
Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève,
Ce vingt-et-unième jour du mois de mai deux mille vingt et un**

La secrétaire d'arrondissement
Edwige Noza